

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité Gestion des Installations Classées  
pour la Protection de l'Environnement, Déchets

Laon, le 19 novembre 2015

**Demande d'autorisation d'exploiter un établissement de garde canin pour 92 chiens de plus de quatre mois sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, lieu-dit « Les Grandes Grèves », présentée par l'association « Les Amis des Bêtes du Soissonnais » et à épandre les effluents sur le territoire des communes de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, VENIZEL ET BUCY-LE-LONG.**

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté préfectoral N° IC/2015/166 en date du 18 novembre 2015, une enquête publique qui sera ouverte **du 15 décembre 2015 au 15 janvier 2016 inclus**, dans la commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN sur la demande présentée par l'association « Les Amis des Bêtes du Soissonnais » dont le siège social est situé 51 place de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, représentée par Madame Claudine POUETTE présidente de l'association, en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un établissement de garde canin, servant de refuge SPA, pour 92 chiens de plus de quatre mois, sur le territoire de la commune de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN – lieu-dit « Les Grandes Grèves », parcelles cadastrées ZB n° 116 à 122, ZB 85 et ZB 68pp et à épandre les effluents sur le territoire des communes de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, BUCY-LE-LONG et VENIZEL.

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude de dangers, l'avis émis par l'autorité environnementale ainsi que toute information relative à l'enquête publique sont consultables sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne ([www.aisne.gouv.fr](http://www.aisne.gouv.fr)).

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale susmentionnés, à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Des informations peuvent également être demandées auprès de Madame Claudine POUETTE, présidente de l'association "Les Amis des Bêtes du Soissonnais" 51 place de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN, ou à la Direction départementale des territoires – Service Environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Alain LOBGEAIS, ingénieur chimiste, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire pour conduire l'enquête et Monsieur Michel DARD, instituteur en retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Monsieur Alain LOBGEAIS siégera pour recevoir les observations du public aux dates, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Mardi 15 décembre 2015	De 9 h 00 à 12 h 00	Mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
Mercredi 23 décembre 2015	De 15 h 00 à 18 h 00	Mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
Lundi 4 janvier 2016	De 14 h 00 à 17 h 00	Mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
Samedi 9 janvier 2016	De 9 h 00 à 12 h 00	Mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN
Vendredi 15 janvier 2016	De 15 h 00 à 18 h 00	Mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, 02011 LAON Cedex), à la mairie de VILLENEUVE-SAINT-GERMAIN et sur le site Internet de la Préfecture de l'Aisne, pendant une durée d'un an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susvisée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus d'exploiter.

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,  
Le Responsable de l'Unité,



Thomas BOSSUYT